



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réseau Énergies Terre&Mer – Vent des maires



Face à l'éolien, la parole aux maires

Vers une politique énergétique raisonnable Des constats de bon sens pour un virage souhaitable

Châlons-en-Champagne, Vannes, Amiens, Marmande, Saint-Nazaire. Plus de 500 représentants d'associations et de collectifs, des élus et des agriculteurs du Grand Est, de Bretagne, des Hauts-de-France, de Nouvelle Aquitaine et des Pays de la Loire se sont rassemblés du 30 août au 12 septembre pour dresser un constat partagé.

Face à une surproduction électrique massive qui déstabilise les prix, face à des indemnisations coûteuses et face à une artificialisation accrue des terres et des espaces maritimes, il est nécessaire et possible de :

- Stopper l'industrialisation destructrice des territoires par l'éolien terrestre et maritime ainsi que par le photovoltaïque au sol en zone agricole ;
- Mettre en œuvre les solutions proposées par les collectivités territoriales pour décarboner plus rapidement et plus efficacement les usages de la chaleur et de la mobilité ; solutions ancrées dans les territoires porteuses de valeur et d'emplois.

Cinq réunions, une même exigence et des vérités cachées enfin révélées

Partout, le même message : diminuer le prix de l'électricité pour les particuliers et pour les entreprises, reprendre la main sur les choix énergétiques et entendre la parole aux communes, protéger le cadre de vie et la compétitivité, garantir une transition utile et socialement acceptable.

Ce que veulent les territoires

A la suite de la procédure ZADER (mai 2023 – mars 2025), le choix des communes françaises se sont orientés pour 46 % vers des zones en faveur des énergies thermiques renouvelables (solaire thermique, géothermie, biomasse...), pour 50 % pour le photovoltaïque en toiture, et moins de 4 % des zones d'accélération concernent l'éolien ou le solaire au sol. Ces choix traduisent clairement la volonté des communes participantes de privilégier des EnR locales, intégrées et maîtrisables, et que cesse le harcèlement des promoteurs de l'éolien et du photovoltaïque.

Une surproduction inutile pour une électricité déjà décarbonée

Le solaire et l'éolien accroissent chaque année les périodes de surproduction d'électricité. Et pourtant, durant ces périodes de surproduction, l'éolien et le solaire perçoivent des compensations massives (2,5 Md€ en 2024 et plus de 5 Md€ prévus en 2025) alors qu'EDF n'est jamais indemnisé lorsqu'il doit arrêter sa production. Comble de l'absurde, le solaire et l'éolien dégradent l'excellence du mix électrique français, déjà décarboné à 98 % avec l'hydraulique et le nucléaire (6 gr CO₂/kWh). Symbole d'une gabegie financière et d'une contre-performance en matière de décarbonation, la « cloche solaire » s'amplifie chaque année.

Un objectif prioritaire : Faire baisser le coût de l'électricité

Ces énergies intermittentes sont directement responsables du doublement du coût complet de l'électricité et du triplement pour les entreprises depuis 2007. L'augmentation du coût de l'électricité en France comme en Europe a accéléré la délocalisation des grandes entreprises. Elle est une composante majeure de la désindustrialisation de l'Europe, notamment de la fermeture de milliers de Petites et Moyennes Entreprises.

Une atteinte inutile à la santé, au patrimoine, et au cadre de vie des Français

L'inutilité de l'éolien et du solaire rend scandaleux l'atteinte à la santé des hommes et des élevages, le massacre des patrimoines culturels, historique, naturel et mémoriel, l'artificialisation et l'industrialisation des territoires ruraux et littoraux et des espaces maritimes, le sacrifice de notre environnement, de notre cadre de vie et de la biodiversité.

Stopper le gaspillage d'argent public

Le manque à gagner d'EDF, les indemnisations aux promoteurs et les coûts de création d'un 2^{ème} réseau de transport et de distribution pour recevoir l'électricité intermittente vont coûter près de 14 Md€ en 2025 et 20 Md€ à partir de 2027 si les hypothèses de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie l'Energie étaient retenues. Cette situation n'a aucune rationalité énergétique, économique, sociale et environnementale. Elle n'est que la conséquence des propositions financières alléchantes et souvent trompeuses que les promoteurs éoliens et solaires font aux agriculteurs, aux pêcheurs, et aux collectivités.

Ce que nous demandons

1. **Informer et saisir les décideurs** : contribuer au débat parlementaire de l'automne 2025 sur la proposition de loi relative à la programmation nationale et à la simplification normative dans le secteur de l'énergie pour que les mesures contribuent à baisser le prix de l'électricité ;
2. **Éclairer les élus locaux** : présenter les constats et réalités des énergies électriques intermittentes (EEi) avant les municipales de mars 2026 ;
3. **Valoriser le patrimoine agricole et protéger le potentiel agronomique de la France** : élaborer, avec la profession, un plan photovoltaïque en toiture (bâtiments, hangars) sans artificialiser les terres, en préservant 100 % de la valeur créée au seul bénéfice des agriculteurs et des PME pour de l'autoconsommation collective ;
4. **Dialoguer avec l'État** : dès octobre 2025, rencontrer les représentants de l'État en Régions et Départements pour alerter sur le grave impact, pour les Français et la compétitivité des entreprises, des 54 GW de projets en cours d'étude et d'instruction : prix de l'électricité, finances publiques, cohésion sociale, identité des territoires, cadre de vie.
5. **Réindustrialiser avec les territoires** : proposer aux Départements et Syndicats d'énergie, avec les Chambres d'Agriculture et de Commerce et d'Industrie, un plan de réindustrialisation et de transition équilibrée, fondé sur le photovoltaïque en toitures, les énergies thermiques renouvelables (géothermie, pompes à chaleur, biogaz, biocarburants, solaire thermique), récupération de chaleur et photovoltaïque en grande toiture en autoconsommation collective.

Nos prochaines étapes clés

- **Octobre 2025** : rencontres avec les représentants de l'État (Régions / Départements).
- **15 octobre 2025** : déploiement départemental de la démarche d'information et d'échange.
- **Automne 2025** : contribution au débat parlementaire sur la programmation de l'énergie.
- **Jusqu'en mars 2026** : information des élus avant les élections municipales.

À la veille du débat parlementaire sur la proposition de loi "programmation nationale et simplification normative dans le secteur de l'énergie" (automne 2025), et à quelques mois des élections municipales de mars 2026, les signataires :

- Demandent la réalisation d'une étude socio-économique avec les coûts complets de production, de transport, de soutien, incluant le chiffrage des impacts économiques, sociaux et environnementaux des différents projets sur les territoires ;
- Proposent de construire une **transition juste, territorialisée et cohérente**, au service des citoyens et des collectivités qui préserve la souveraineté énergétique, le niveau de vie des ménages, la compétitivité des entreprises, la qualité de nos paysages ruraux et littoraux, notre patrimoine, la biodiversité et la santé de tous.

Contacts presse

- Porte-parole du **Réseau Energies Terre&Mer** : Nicolas BOUR ; www.retm.fr retm@retm.fr
- Délégué de **Vent des maires** : Pierre-Emmanuel PICARD ; www.ventdesmaires.fr contact@ventdesmaires.fr
- Référents régionaux : disponibles pour interview (Grand-Est, Hauts-de-France, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire) ;

Annexe — Données et constats présentés lors des réunions

Les points ci-dessous synthétisent les chiffres et constats présentés par les intervenants, provenant des données publiques des opérateurs publics français et issus des retours de terrain. Ils sont fournis pour information et éclairage du débat public.

- **Procédure ZADER (mai 2023 – mars 2025)** D'après les données IGN-Cerema (avril 2025), moins de 4 % des zones d'accélération concernent l'éolien ou le solaire au sol, environ 50 % des zones portent sur le photovoltaïque en toiture et près de 46 % des zones concernent des énergies thermiques renouvelables (solaire thermique, géothermie, biomasse...) Ces choix traduisent clairement la volonté des communes participantes de privilégier des EnR locales, intégrées et maîtrisables.
- **Décarbonation** : l'électricité produite en France est déjà décarbonée à 98 % ; chaque nouvelle connexion au réseau d'éolienne (25grCO₂/kWh) ou de photovoltaïque (45grCO₂/kWh) dégrade la décarbonation (71 TWh d'énergies électriques intermittente en 2024) du fait de la réduction imposée de la production nucléaire (6 grCO₂/kWh) depuis près de 12 ans, et des effacements du nucléaire lors des surproductions électriques.
- **Surproduction et prix** : en 2024, 102 TWh ont été exportés pour 71 TWh de production des EEi, bradés à un prix moyen de 50 € le MWh ; depuis début 2023, des prix très bas voire négatifs sont subis sur une large partie de l'année (de mars à octobre), sans gains pour les clients français.
- **Effacements indemnisés** : la surproduction en France comme en Europe induit des effacements massifs (nucléaire, éolien, solaire) accompagnés d'indemnisations pour les seules EEi, évaluées à 5,3 Md€ en 2025 pour la France (Données Commission de régulation de l'Energie – juillet 2025) ; durant ces périodes, des quantités virtuelles seraient valorisées au prix contractuel.
- **Arrêts en journée** : depuis le 1er avril 2025, l'arrêt des éoliennes terrestres et maritimes entre 9 h et 16 h semblent quasi systématique en raison de la « cloche » de production solaire (données Ecomix RTE).
- **Coût pour les usagers** : le développement de l'éolien et du solaire serait le principal responsable du doublement du coût complet de l'électricité (données SDES du Ministère de l'Ecologie septembre 2024) pour les particuliers depuis 2007, et du triplement pour les entreprises sur la même période.
- **Compétitivité et emploi** : la hausse du coût de l'électricité en France et en Europe a contribué aux délocalisations de grandes entreprises et à la désindustrialisation, affectant directement et indirectement des milliers de PME. Les emplois créés par les énergies thermiques renouvelables sont estimés par la DGEC à 30 000 emplois à l'horizon 2030.
- **Environnement et patrimoine** : l'inutilité actuelle de l'éolien et du solaire PV rend scandaleuse l'artificialisation et l'industrialisation des territoires ruraux et littoraux et des espaces maritimes que les EEi induisent ; avec des impacts démontrés sur la biodiversité, le patrimoine et la santé des humains et des élevages.
- **Économie et gouvernance** : la poursuite du subventionnement des EEi est sans rationalité ni économique, ni sociale, ni environnementale et résulte d'offres financières souvent trompeuses faites aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux collectivités.
- **Patrimoine et santé** : les EEi créent d'importantes atteintes au patrimoine culturel, historique, naturel et mémoriel, manifestement préjudiciables au bien commun et inacceptables, et à la santé des personnes et des élevages. Ces codes devraient être valorisés au même niveau que le code de l'Environnement lors des processus administratifs et de consultation du public.

Présentations des 5 réunions et constats détaillés sur la surproduction française et européenne, le coût de l'électricité et les données énergétiques territoriales sont disponibles sur le site www.retm.fr lien [Événements et Actualités](#)

Signataires du Communiqué du 16 septembre 2025

Vers une politique énergétique raisonnable Des constats de bon sens pour un virage souhaitable



Courville Patrimoine
courvillepatrimoine.fr



Grand-Est : Châlons-en-Champagne 30 août 2025



Bretagne : Vannes 2 septembre 2025



Hauts de France : Amiens 8 septembre 2025



ENVIRONNEMENT. NATURE. VIE. INITIATIVES ÉCOLOGIQUES

Ventdebout'chage



Nouvelle-Aquitaine : Marmande 11 septembre 2025



Pays de la Loire : Saint-Nazaire 12 septembre 2025

Avec le soutien de



Face à l'éolien, la parole aux maires